



**ECOS**  
*Évaluation-orientation de la COopération Scientifique*  
*Programme de Coopération et de Partenariat*  
*Scientifique et Universitaire*  
*France-Amérique Latine*



Paris, le 20 mars 2023

Madame, Monsieur,

**Objet : Coopération scientifique et universitaire avec le Pérou (5<sup>ème</sup> appel à projets).**

**ECOS Nord** est un instrument qui relève conjointement du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il vise à renforcer le développement de projets de recherche scientifique d'excellence et à créer des réseaux de chercheurs binationaux avec quatre des pays du nord de l'Amérique latine (Colombie, Mexique Pérou, Venezuela).

En ce sens, j'ai le plaisir de vous annoncer le lancement du cinquième appel à projet ECOS Nord Pérou. Si des unités de recherche de votre établissement souhaitent y répondre, je les invite à soumettre leurs projets respectifs auprès du Comité **au plus tard le 31 mai 2023**, délai de rigueur.

Pour la première fois, le dépôt des projets se fera en ligne sur la plateforme suivante : <https://paris13.moveonfr.com/locallogin/6409a0718610df5d721de727/fra>

Afin d'y déposer leurs projets et les documents annexes nécessaires, les porteurs français de candidatures devront créer un identifiant et un mot de passe. La page signée faisant état de l'aval institutionnel de leur université ou institut de recherche devra être impérativement adressée au Comité, sous peine d'annulation de la candidature : elle sera téléversée sur la plateforme en annexe au projet ou envoyée directement par mail au secrétariat d'ECOS Nord ([ecos.nord@univ-paris13.fr](mailto:ecos.nord@univ-paris13.fr)).

Le partenaire péruvien du demandeur français est tenu, quant à lui, de déposer un projet rigoureusement identique, et dans les mêmes délais, auprès du CONCYTEC-PROCIENCIA, selon les modalités définies dans l'appel à projets que cet organisme émet au Pérou en parallèle au nôtre.

Les projets candidats à ECOS-Nord Pérou feront l'objet d'une expertise scientifique répondant aux critères des deux pays, avant qu'une décision conjointe ne soit prise lors d'un comité binational. Celle-ci sera notifiée aux responsables français de projets, sous couvert des universités et instituts de recherche ayant donné leur aval institutionnel. Les projets retenus bénéficieront d'un soutien des deux parties pour une durée de trois ans.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser la présente lettre auprès des unités de recherche de votre établissement.

**Georges LOMNÉ**  
Président du Comité ECOS Nord